

RCS : LAVAL  
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

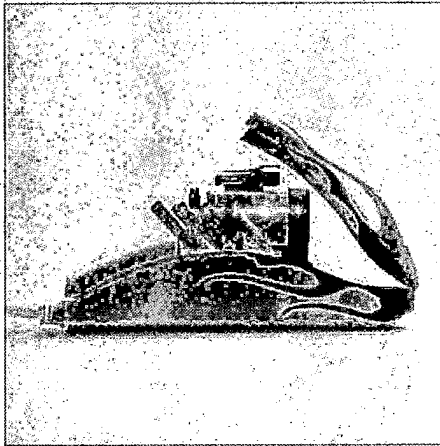
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

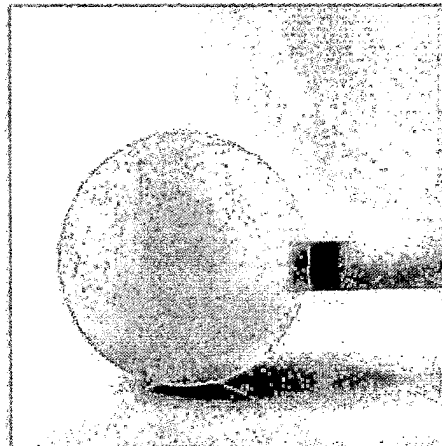
Numéro de gestion : 2013 B 00347  
Numéro SIREN : 794 031 989  
Nom ou dénomination : LOGIFLOWS

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2019 sous le numéro de dépôt 3514



AUDIT  
COMMISSARIAT  
AUX COMPTES

ÉVALUER  
RASSURER  
RECOMMANDER  
PÉRENNISER



**SARL « LOGIFLOWS »**

5 et 17, rue de Corbusson – ZA Le Châtelier II  
53940 SAINT BERTHEVIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA  
TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX  
COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA  
SOCIETE « LOGIFLOWS, SOCIETE A  
RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR  
ACTIONS SIMPLIFIEE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE « LOGIFLOWS »,  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 26 avril 2019, nous avons établi le présent rapport, afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître :

- ✓ un chiffre d'affaires de 3 399 283 euros en hausse de 87 % par rapport à l'exercice précédent ;
- ✓ un résultat net de 50 925 euros en hausse de 7 481 euros au regard de celui de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ;
- ✓ des actifs immobilisés, correspondant, à savoir :
  - un fonds de commerce non amorti et non déprécié à hauteur de 7 000 €,
  - du matériel et outillage en partage entre les plateformes de l'Univers Noz pour une valeur nette de 78 349 €,
  - des titres financiers des plateformes de l'Univers Noz pour une valeur de 80 850 euros.
- ✓ un actif circulant de 1 038 531 euros composé d'un stock de marchandises de 63 038 €, de créances clients sur les plateformes de 450 329 euros, de comptes courants de 214 998 euros et de disponibilités de 185 404 euros.
- ✓ des capitaux propres de 50 504 euros pour un capital social de 40 000 euros ;
- ✓ des comptes courants au passif de 592 791 euros.

La situation comptable intermédiaire établie au 31 mars 2019, qui n'a fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, révèle :

- ✓ un résultat avant impôts de 175 092 euros qui intègre une plus-value sur cession de titres de 160 000 euros ;
- ✓ une trésorerie de 236 797 euros portée par une avance de trésorerie des associés de 198 270 euros.

### **Mission du Commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres, déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

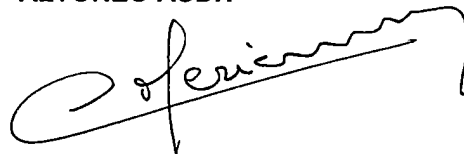
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.

Fait à Laval, le 15 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes,

**ALTONEO AUDIT**



**Christophe MERIENNE**

Associé